



Affaiblir la Douane à Orly : au bénéfice de qui ?

Ainsi que l'indique le courriel de convocation, **les représentants du personnel sont aujourd'hui réunis pour un groupe de travail BSEOI**. Sigle signifiant *Brigade de Surveillance Extérieure d'Orly Intervention*, future brigade projetée pour la plateforme d'Orly.

Si le sigle de la future brigade est précisément arrêté, la définition officielle de la mesure ne l'est pas.

- **Ainsi dans le document de travail et la note de convocation, il est indiqué que c'est une « création »** résultant de la « fusion » de la brigade de surveillance extérieure (BSE) d'Orly Pistes et de la BSE Orly Fret & Périphérie.
Cette « création » justifiant de s'attaquer au protocole aéroportuaire et de s'affranchir du régime de travail préexistant, commun aux 2 brigades. C'est-à-dire la fin du régime des 12 heures, H24 et avec des vacances en 7h-19h et 19h-7h, pour le remplacer par un régime de 10 heures, H17 (sur la plage 6h-23h) et avec des vacances en 6h-16h et 13h-23h.
- **Pourtant, avant-hier, le mercredi 9 septembre lors du déplacement du Directeur interrégional (DI) auprès des agents concernés, il leur a été annoncé que c'est une « évolution »**. Et M. le directeur interrégional a insisté dessus oralement à plusieurs reprises, pour justifier de sa décision de ne pas accorder le statut de restructurés à l'ensemble des personnels. Et donc *in fine* de ne pas leur accorder la garantie de priorité pour un mouvement, liée à ce statut.

Les personnels seraient donc perdants à bien des niveaux :

- social, avec l'absence de garantie de priorité pour un mouvement ailleurs ;
- financier, avec la suppression des nuits et des primes afférentes ;
- sanitaire, avec des horaires décalés empêchant l'utilisation de transports en commun¹.

Ce vers quoi nous rejoindrons la Direction, c'est que cette opération revêt plutôt le caractère d'une « évolution ». En effet, les locaux de cette future brigade seront ceux de l'actuelle BSE Pistes auxquels seront adossés d'autres locaux attenants, jusqu'à présent occupés par la compagnie Air Algérie. Ce qui est tout à fait justifié en matière immobilière. Mais, si c'est une « évolution », le régime de travail préexistant (12h, H24, en vacances 7-19 et 19-7) doit être conservé, puisque c'est un point de droit !

Officiellement, il s'agit sans doute pour la DI, en termes d'affichage, de calquer Orly sur Roissy, et au cas particulier cette future BSEOI sur son pendant roisséen, la BSE de Roissy Intervention (BSE RI). Pourtant lors de la présentation de ce mercredi, les représentants de la Direction ont bien indiqué aux agents que les missions et l'environnement de la BSERI et la BSEOI étaient différents.

Officieusement, il s'agit en réalité uniquement de passer en régime des 10h et de supprimer les services de nuit, c'est la « feuille de route » de la DI, ainsi qu'il l'a été indiqué avant-hier à Orly aux agents venus nombreux l'écouter.

En effet, malgré les démentis du document écrit, cette opération n'a aucun intérêt métier, ni pour la Douane, ni pour la Surveillance à Orly. Pourquoi supprimer la BSE Fret et périphérie, alors que des locaux de capacité suffisante ont été trouvés ? Pourquoi s'attaquer à des collègues méritants en matière de lutte contre la fraude ? Au risque, sinon de les pousser au départ, de les démotiver ? Pourquoi ne plus assurer une présence la nuit ? Pourquoi, avec le déconfinement et la reprise des vols sur l'aéroport, ne plus assurer la nécessaire sécurisation de la plateforme ? L'actualité récente en matière de contentieux douanier prouve la nécessité d'avoir un maillage douanier conséquent !

Réduire la présence douanière à Orly, au bénéfice de qui ?

Roissy, le vendredi 11 septembre 2020

¹ Cf avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) : « quand les transports en commun fonctionnent à une heure compatible avec les horaires des salariés de nuit, le temps de déplacement est fréquemment supérieur à celui de la journée. Quant aux transports individuels, ils sont en général plus chers et ne sont pas sans risque, un taux maximum d'accidents automobiles étant constaté entre trois et cinq heures du matin, au moment du cycle où l'endormissement est très rapide » (www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2010/2010_12_francois_edouard.pdf).